

NIMES 1841 :

in classe dangereuses
N°9 Aut 1989

CONTRE LA REVOLTE

L'ISOLEMENT

Archives de la prison :

INSUBORDINATIONS CALCULEES A FORCE OUVERTE A LA MAISON CENTRALE DE NIMES (1841-1842)

Le 10 mai 1839, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, signe une circulaire instituant le nouveau régime disciplinaire dans les maisons centrales¹, qui consacre le triomphe de la finalité punitive de la peine d'incarcération – à laquelle s'est ralliée l'administration – sur la visée rééducative de la prison prônée par les philanthropes de la Restauration. L'usage du tabac est prohibé, comme celui du vin et des alcools, la possibilité de cantiner est étroitement limitée, le silence absolu requis, le travail forcé.

Le 13 février 1841, une révolte embrase la maison centrale de force et de correction de Nîmes, effet direct de la mise en application, par le directeur récemment nommé, Marquet-Vasselot, des directives réglementaires du gouvernement. Le préfet du Gard décrit en ces termes « les causes, ou plutôt le prétexte de cette mutinerie » : 1) la ration de pain quotidienne n'est plus distribuée à chaque détenu le matin au lever, mais une heure avant le repas, pour éviter qu'elle ne soit mangée dès l'aurore ; 2) interdiction est faite de quitter furtivement l'atelier pour tremper son pain dans la soupe, comme l'usage en était solidement établi ; 3) vingt condamnés ont été choisis pour apprendre à leurs camarades à marcher au pas, deux par deux, pendant la promenade, sans contrevenir à la règle du silence. Par ces mesures, le directeur a cherché à pousser la logique de l'ordre carcéral à son terme, en réduisant les fissures de l'édifice qui permettaient encore aux détenus de jouir d'un espace ténu de libertés : celle de manger son pain à son heure, celle d'épaissir à sa guise la substance de sa pitance, celle enfin d'échanger dans l'ombre quelques mots avec ses compagnons d'infortune. Et lorsque le représentant de

l'Etat regarde les mesures prises par son administré comme fondées, et leur contestation par les prisonniers comme « puérides », il fait plus que donner la vraie raison de la révolte : « le moyen efficace que le directeur a pris pour empêcher l'introduction du tabac dans la maison et qui en a élevé le prix à une somme exorbitante, au-dessus des ressources du plus grand nombre des consommateurs² » ; il décrit le champ borné des stratégies et des tactiques de résistance et de répression qui font la vie quotidienne de la société pénitentiaire, et le système matériel de ses idées politiques.

Quand l'inspecteur qui surveille le repas des détenus voit s'amplifier le murmure jusqu'à percevoir des vociférations et des menaces tout à fait inquiétantes dont le délitte l'intervention de la troupe menée par le directeur, il a su faire, selon le préfet, *bonne contenance*. Douze prisonniers mis au cachot parviennent cependant à sortir de leurs cellules dans la nuit pour vociférer sous la fenêtre des dortoirs de leurs camarades et réclamer leur secours : le directeur a su les *contenir*. A la messe, ce dernier est l'objet de hourras, à l'issue des vêpres, il ne peut empêcher des coups de couteaux contre les délateurs. Le troisième jour, c'est la grève aux ateliers, mais la *fermeté* de l'autorité pénitentiaire a su la déjouer. Rendant compte au ministre de la situation locale, le préfet du Gard légitime le comportement de son subordonné, mais le place du même trait de plume en liberté surveillée : l'habileté et la compétence se mesurent, en la matière, non pas à l'intention, mais à l'efficacité.

A la lecture de ces rapports du directeur de la maison centrale, se dessine la figure complexe d'un pouvoir qui n'est pas simple ; contrôlé du dehors par l'Etat et ses représentants locaux, il est aussi partagé du dedans par l'autorité médicale. Marquet-Vasselot n'est pas un fonctionnaire ordinaire, il est l'auteur d'un *Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires* (Lille, 1835,

3 vol.) et de *L'ethnographie des prisons* (Paris, 1841) : la technique pénitentiaire se spécifie selon la nature du délinquant, les condamnés sont « un autre peuple dans le même peuple : qui a ses habitudes, ses instincts, ses mœurs à part³ ». Les techniques répressives qu'il met en œuvre pour contrer les actes de mutinerie sont commandées par cette théorie classificatoire des sociétés de criminels : « les condamnés », explique-t-il au préfet, « sont une nature d'hommes auxquels il ne faut jamais manquer de parole⁴ ».

Tout au long des événements, l'image de lui-même qu'il tente de construire est défaite par les initiatives des médecins, héritiers de la tradition philanthropique pour laquelle la prison doit d'abord moraliser le détenu.

Le chirurgien, de Castelnau, avait prévenu dès les premiers jours de février le préfet des risques d'émeute engendrés par la nouvelle politique définie par Marquet-Vasselot ; le 15 février, il prescrit une ordonnance de tisane à 400 détenus, et le directeur doit faire appel à son supérieur hiérarchique pour la faire rapporter ; plus tard, il dénonce l'absence de lit et de paille dans les cachots, cause de douleurs à la gorge chez les détenus, et revendique pour eux les droits élémentaires de la plus simple humanité ; le préfet lui écrit que son comportement encourage la résistance des condamnés, et qu'il n'a pas à sortir, ainsi que ses collègues, de l'infirmerie. Il se voit accuser par le directeur de « tenter toujours d'éclairer des rayons lumineux de sa philanthropie saint-simonienne et fourriériste la religion des commissions⁵ ». Mais lorsque le docteur Philips se plaint que l'inspecteur déchire ses billets d'exemption de travail, le préfet lui donne raison, et la contestation du changement d'heure du pansement des détenus valides, parce qu'ils étaient à l'atelier à ce moment, comme le fait constaté que les poêles de l'infirmerie fument tellement que les malades en sont indisposés, recueillent désormais l'oreille attentive du représentant de l'État. Le pouvoir médical bat en brèche l'autorité administrative, et bientôt triomphe : Marquet-Vasselot est suspendu en juin 1841 pendant deux mois, pour avoir refusé de réintégrer le contremaître Sigalon⁶, comme l'ordre lui en était intimé.

Cette sanction qui frappe le directeur de la maison

centrale de Nîmes sera bientôt confirmée par sa mise à la retraite d'office le 6 janvier 1842. L'inspecteur général des prisons a tranché : l'anarchie doit cesser. La théorie de l'affinité du criminel à son crime, à l'épreuve de la réalité, a échoué. Mais le partage des pouvoirs n'est pas pour autant joué : un directeur à poigne, Hellot, venant de la centrale de Fontevault, est nommé. Le 14 juin 1842, une nouvelle révolte éclate : la loi dans la prison est aussi celle des condamnés.

Le décompte des insubordinations calculées et des révoltes ouvertes que l'on peut effectuer à la lecture de ces archives du pouvoir pénitentiaire permet de décrire l'aporie des logiques de la statistique criminelle et du savoir criminologique mises à l'épreuve de la philosophie des prisonniers⁷, portée elle-même par une idée régulatrice de la résistance dont le concept varie, en extension et en compréhension, à la mesure des faits et des individus.

Patrice VERMEREN

1. Voir Moreau-Christophe : *Code des prisons*, Paris, 1845, et Michelle Perrot : *L'impossible prison*, Paris 1980, p. 281.

2. Rapport du préfet du Gard au ministre de l'Intérieur du 15 février 1841, Archives départementales du Gard, I Y 4.

L. Marquet-Vasselot : *L'ethnographie des prisons*, Paris 1841, p. 9, cité par Michel Foucault : *Surveiller et punir*, Paris 1975, p. 256..

4. Voir le rapport du directeur au préfet du 16 février 1841, infra.

5. Lettre du directeur au préfet du 9 mai 1841. Le docteur de Castelnau fera en 1848 une communication à l'Académie du Gard, où

il tient comptabilité de la mortalité pénitentiaire – soit pour l'année 1840 : 1 sur 9 détenus – qu'il réfère directement au règlement de 1839, autant qu'au froid et aux épidémies.

6. Archives départementales du Gard, op. cit.

7. Voir Stéphane Douailler et Patrice Vermeren : *Mutineries à Clairvaux*, Les révoltes logiques n° 6, Solin, 1977, *Les prisons paternelles ou le grand air des enfants pauvres*, Les révoltes logiques, Solin 1979, et préface aux *Mémoires* du bourreau Louis-Auguste Chaumet parues dans le CAP, journal des comités d'action prison-justice, dirigé par Jean Lapeyrie, n° 7, oct. 1981.



« Ce pêle-mêle de passions produit quelque chose d'électro-sympatique »

Ministère de l'Intérieur
Maison Centrale
de Force et de Correction
de Nîmes

Nîmes, le 16 février 1841

A Monsieur le Préfet du Gard

Monsieur le Préfet,

Je viens avoir l'honneur de vous rendre compte des suites de l'insurrection des condamnés durant la journée d'hier lundi.

Vous savez, Monsieur le Préfet, que redoutant l'espèce de fausse résignation que j'avais remarquée sur la figure des détenus à la descente de leurs dortoirs, j'avais cru devoir solliciter un nouveau piquet et l'intervention d'un commissaire de police afin de pouvoir agir au besoin, dans toutes les formes prescrites par la loi.

La descente des dortoirs s'était faite avec ordre ; mais plusieurs ateliers refusèrent à travailler, sans pour cela manifester l'intention de se révolter. Je les parcourus ; ni mes conseils, ni mes menaces n'obtenaient de bons résultats, lorsque le bruit des tambours et l'arrivée de 200 hommes commandés par un chef de bataillon me mirent à même de développer encore plus d'énergie. J'ordonnai que les condamnés fussent amenés, par section, en face de la troupe de ligne ; et ce fut là, Monsieur le Préfet, que je leur signifiai que j'exigeais de leur part une obéissance passive aux ordres que j'avais donnés pour l'exécution des ordres de Monsieur le Ministre, sauf à recevoir de chaque atelier, par l'intermédiaire de deux des ouvriers, les réclamations qu'ils se croiraient fondés de m'adresser ; que je regarderais comme séditieuses toutes les réclamations collectives, et qu'en cas de désobéissance à ce dernier avertissement, je ferais usage contre les récalcitrants de la force qu'on venait de mettre à ma disposition.

Cette forme de langage les intimida sans doute, car les deux sections retournèrent à leurs ateliers respectifs, où à l'exception de 4 ou 5 ouvriers, que je fis enlever et mettre au cachot, tous se remirent au travail.

Je dois vous dire, Monsieur le Préfet, que la troupe n'était arrivée qu'après le repas du matin, toutes les gamelles avaient été jetées par terre.

Ce fut au moment même où les détenus venaient de se soumettre, que vous arrivâtes, Monsieur le Préfet au milieu de nous et que, placé dans le greffe, où vous étiez inconnu, vous avez été à même de juger de l'injustice des réclamations qui servaient de prétexte à cette insubordination, aussi bien que des véritables causes qui l'avaient provoquée. Je n'ai donc point à vous en rendre compte.

Tout le reste de la journée a été tranquille et voici comment. Les condamnés sont une nature d'hommes auxquels il ne faut jamais manquer de parole.

Sitôt donc que vous, M. le Général et M. le Colonel avez quitté la Maison, je me suis quoiqu'abîmé de fatigue et pouvant à peine parler, immédiatement rendu au greffe, où j'ai fait successivement appeler deux hommes de chaque atelier. Là j'ai écouté leurs réclamations et leur ai promis que du moment où le calme serait revenu dans parmi eux, je m'empresserais de faire droit à toutes celles qui me paraîtraient de nature à améliorer leur position. Et je dois le dire, Monsieur le Préfet, tous ces délégués se sont retirés satisfaits et me promettant qu'en faisant part de mes réponses à leurs commettants (pardon de l'expression) ils les engageraient à se conduire avec le plus grand calme, et la résignation la plus parfaite. Enfin après ces quatre mortelles heures de discussions avec eux, je suis rentré chez moi, n'en pouvant plus, pour y attendre la suite de leurs protestations d'obéissance, et ils m'ont tenu parole. Le repas du soir n'a été troublé par aucun désordre. Il y a mieux, la prière a été dite avec convenance avant et après le repas et le matin aux dortoirs exécutée sans troubles et sans confusion. Est-ce à dire, Monsieur le Préfet, que l'ordre soit rentré dans la Maison ? ce serait une faute immense que de s'abuser à cet égard. trop d'obstacles matériels et moraux s'opposent incessamment à ce que cet espoir se réalise avant longtemps. En un mot, la population actuelle est perdue par la déplorable faiblesse qu'on a mise à l'assujettir aux mesures disciplinaires prescrites par Mr. le Ministre et autant de temps que l'entreprise et les employés seront logés à l'intérieur, où ils courent de véritables dangers, les communications forcées qu'amène cet ordre de choses ne feront qu'aggraver de plus en plus la nature du mal que nous voulons détruire. Il y a également urgence à diminuer l'étendue des dortoirs et des réfectoires. Ce pêle-mêle de mauvaises passions produit quelque chose d'électro-sympatique dont il est impossible à l'administration la plus habile et la plus dévouée d'arrêter en temps utile la redoutable explosion.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet

Votre très humble et très obéissant serviteur

Marquet-Vasselot

Les « moteurs perfides » aux fers ; les autres au pain sec

23 février – L'insurrection des 13 de ce mois et des jours suivants, sans prendre un caractère aussi alarmant que dans l'origine, se manifeste cependant encore par des actes d'insubordination tellement bien calculés que la force d'inertie que les mutins et les chefs de la révolte emploient en ce moment pour se soustraire à l'exécution des mesures disciplinaires offre peut-être plus de difficultés à surmonter qu'une rébellion à force ouverte. Et comme en tout cas ma responsabilité ne cesse pas d'être grave, j'ai cru nécessaire que vous et Mr. le Ministre n'ignoriez rien de ce qui se passe ni les mesures successives que j'ai prises dans l'intérêt de l'ordre et pour l'accomplissement de mes devoirs.

Voici ce qui se passe :

Les travaux avaient repris, non pas avec courage, mais avec assez de résignation.

Les contre-maîtres que j'ai connus mauvais ont été remplacés, et je les ai fait reconnaître moi-même dans leurs ateliers respectifs. La cuisson des aliments a été grandement améliorée par le soin que j'ai pris d'y veiller et d'y faire veiller avec la

plus scrupuleuse attention.

J'ai également trouvé le moyen d'en arriver à ce que les aliments fussent distribués très chauds.

Enfin j'ai organisé le service de la cantine de telle sorte que les détenus qui étaient obligés de se rendre à ciel ouvert au guichet de distribution et se trouvaient depuis dix ans ainsi exposés à toutes les variations de la température reçoivent en ce moment les aliments de la cantine à la place même où ils se trouvent placés dans le réfectoire.

Tant d'améliorations rapidement successives ont imprimé une sorte de reconnaissance à une grande partie des condamnés, mais, comme toujours, les plus mutins et les meneurs ont vu dans cet ordre un moyen de surveillance de plus et ils ont pris, pour en détruire l'action disciplinaire, le parti dont je vais vous entretenir.

Ils ont dit :

Si l'on obtient de nous faire marcher en ordre tant dans les préaux que durant les autres mouvements du service, on nous demandera le silence, il sera facile de constater les infractions auxquelles il donnera lieu. Et il faut clamer haut et ferme que nous ne voulons pas marcher.

1. Parce qu'il n'y a point d'ordre ministériel qui nous y oblige; .
2. Parce que cette promenade est une mesure arbitraire de la part du nouveau directeur.
3. Parce que c'est une aggravation de la peine à laquelle nous avons été condamnés.

Toutefois ne nous révoltons pas à force ouverte, parce que le Directeur userait de la force armée pour nous repousser, mais quand nous ne dirons rien, il sera d'autant plus embarrassé pour nous faire obéir que nous resterons calmes, que nous ne jetterons pas un seul cri, et qu'alors il faudra bien qu'il revienne sur les ordres qu'il a donnés.

Nous n'avons rien à craindre.

1. Parce que nous ne faisons de mal à personne,
2. Parce que la troupe n'obéira pas au directeur qui serait passé en jugement s'il recommandait de nous faire charger à la bayonnette, ou de faire faire feu sur nous.

Et les choses se sont passées ainsi, mais pas aussi généralement que j'avais lieu de le craindre.

Instruit à temps de ce projet de résistance, et ne voulant pas que ma prudence ni ma longanimité à lutter contre leur mauvais vouloir par des paroles de conciliation ou par le déploiement d'une énergie personnelle leur paraisse un jeu joué dans le seul but de les intimider, je les ai tous réunis dimanche dans la chapelle et là en présence de tous les officiers de la Maison, je leur ai signifié en termes vigoureux que si l'obéissance massive que j'avais le droit d'exiger d'eux ne m'était pas accordée dès le lendemain par toute la population, je sévirais contre elle, de manière à lui prouver que la patience et l'humanité avaient des bornes qu'on ne pouvait dépasser sans faillir à ses devoirs, et que les rebelles apprendraient bientôt comme je savais allier la douceur et la fermeté. Je fus écouté avec beaucoup de silence et la journée de dimanche n'offrit rien qui ne méritât de vous être communiqué.

Il n'en a pas été de même lundi.

Au moment de se rendre à la promenade dans la 2ème Section par laquelle nous avons commencé à l'établir, 94 condamnés sur 490 n'ont opposé aucune résistance et se sont mis à marcher avec un ordre parfait.

Je n'ai pas cru devoir sévir contre les récalcitrants qui se sont tenus pressés dans le fond du préau ; mais comme ils avaient reçu l'ordre sans manifester en rien ni pour rien le désir de se rebeller, et l'heure de monter dans les ateliers ayant sonné, tout le monde s'y est rendu comme de rien n'était.

Alors, Monsieur le Préfet, je leur ai envoyé lire mon avisé par lequel je les prévenais que la Cantine n'aurait lieu que pour les 94 hommes de cette Section qui avaient fait preuve d'obéissance, et pas un murmure n'a été proféré. A la promenade du soir, j'ai dû être surpris d'apprendre que 150 Condamnés environ s'étaient réunis à ceux qui le matin avaient donné le bon exemple ; mais malheureusement il était trop tard pour prendre leurs noms.

Je me suis donc trouvé fort embarrassé pour la distribution du vivier de la Cantine ce matin, car il n'était plus possible de distinguer alors au réfectoire de cette Section ceux qui avaient volontairement obéi de ceux qui avaient persévéré dans leur coupable opposition.

En conséquence j'ai envoyé M. l'inspecteur leur lire un second avisé par lequel je les prévenais que ne voulant pas faire supporter aux bons prisonniers les conséquences d'un refus de Cantine, qui pouvait les frapper injustement, je laissais tout le monde en jouir pour cette fois ; mais que désormais, en cas de nouvelle désobéissance, je ferais séparer les bons d'avec les rebelles et que j'agirais suivant leur conduite sans aucune espèce de pitié.

Ce matin Mardi, l'influence des conseils nocturnes et des menaces des agitateurs avaient produit peu d'effet, mais avaient réchauffé dans un assez grand nombre d'individus, naturellement timides, le besoin de se soumettre à la direction perfide que leurs maîtres leur avaient imposée.

Sur 49 Condamnés seuls se sont rendus à la promenade 298. Il n'y avait donc plus à hésiter. J'ai fait prévenir les mutins que j'étais fatigué de leur désobéissance, et du préau où je me suis rendu avec 15 hommes de garde, je les ai fait tous sortir du réfectoire où ils s'étaient réfugiés, et les ai tous parqués dans deux grandes salles basses, où je les maintiendrai au pain sec et à l'eau sans matelas ni paillasses jusqu'à ce qu'ils se soumettent formellement à l'exécution des mesures disciplinaires auxquelles ils ont formé la résolution de ne pas obéir.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, [d'établir] un état des dommages occasionnés à l'Industrie par ces actes de rébellion, afin de les faire supporter à leurs auteurs.

Quatre des plus dangereux moteurs ont été enlevés du milieu d'eux et mis aux fers par mon ordre.

Il est trois heures de l'après-midi ; soyez sans inquiétude, je serai constamment prudent mais énergique, et je mettrai tous mes soins et tout mon dévouement pour en arriver à ramener l'ordre dans l'Etablissement sans user des moyens extrêmes. Cependant je ne vous cache pas, je n'hésiterais pas un seul moment à en faire usage, si les circonstances devenues plus graves, je les regardais comme un devoir.

Demande de renforts

24 février. Les 192 hommes que j'ai fait jeter pêle-mêle dans deux grandes salles basses par suite de rébellion n'ont fait que chanter et rire hier jusqu'à Minuit. Ce matin les chants ont cessé, et l'une des salles a demandé à faire sa soumission et à se promener, comme les autres condamnés. Je ne crois pas devoir adhérer à cette demande où le désir de

l'obéissance n'entre pour rien encore ; j'ai donc exigé que les chefs de cette révolte me fussent livrés. S'il faut que les prisonniers ordinairement tranquilles qui se sont laissés entraîner aux perfides suggestions des fauteurs d'insubordination, apprennent qu'ils n'ont de véritables amis et bon conseillers à espérer que dans l'administration fraternelle mais ferme à laquelle il a été donné de veiller sur leur conduite et de la diriger vers le bien.

Cette circonstance ayant nécessité le placement de sentinelles extraordinaires, je vous prie de vouloir bien en référer à Mr. le Général Baron de Feuchères qui probablement jugera à propos d'augmenter les postes jusqu'à nouvel ordre.

« Que leur sang retombe sur eux ! »

24 février — Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire part de la tentative démente qui s'est manifestée parmi les prisonniers, et des moyens que j'ai cru devoir employer pour en arrêter les conséquences.

Je viens aujourd'hui vous rendre compte des suites de cet acte de rébellion que nous avons eu à combattre dans la journée d'hier Dimanche depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Sans doute, Monsieur le Préfet, ma position était difficile mais aussi mon devoir était tout tracé ; et je n'avais plus qu'à chercher, dans mon expérience et dans mon dévouement, à prévenir les déplorables événements dont nous étions menacés.

Persuadé que le premier parti à prendre vis-à-vis de cette population si irascible et devenue depuis longtemps si exigeante, était de lui imposer par le déploiement d'une force militaire suffisante à la contenir, j'eus l'honneur d'écrire avant-hier soir à Mr. le Maréchal de camp baron de Feuchère, pour le prier de mettre à ma disposition pour la journée de Dimanche, un piquet de 100 hommes ; depuis huit heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, l'heure de la montée des détenus dans leurs dortoirs. Et en effet, M. le Maréchal de camp a bien voulu adhérer à ma demande et à 8 heures précises le piquet est arrivé à la Maison. Mais l'insurrection avait déjà commencé d'une manière assez sérieuse dès 6 heures à la descente des dortoirs.

Quel en était le prétexte ? Le voici.

Samedi j'avais été moi-même, aidé de Mr. l'Inspecteur et d'une quinzaine d'hommes de garde, enlever au milieu de ces groupes de rébellion trois des instigateurs et je les avais fait conduire aux cellules avec 18 autres qui avaient opposé moins de résistance envers les gardiens. Cette mesure n'avait été de ma part qu'une mesure de sage précaution puisque j'avais conservé aux détenus que je voulais isoler, et leur coucher et leurs vives ordinaires. Nonobstant cette preuve de bienveillance de ma part, ces hommes ont, durant la nuit, brisé leurs cellules, si peu solides comme j'ai déjà eu l'honneur de vous dire, et se sont amoncelés dans un réduit d'où, fort heureusement, ils ne pouvaient s'échapper aussi facilement, mais leurs vociférations ont trouvé de l'écho dans la fougue haineuse de leurs camarades, et c'est aussi avec des vociférations et d'horribles menaces que ces derniers demandaient insolemment qu'on leur rendit les hommes mis aux cellules ou qu'ils emploieraient tous les moyens pour se les faire rendre.

Prévenu à temps je me suis rendu sur les lieux où le désordre se manifestait avec le plus de violence, et là, armé moi-même de mes pistolets et à la tête de 12 hommes de garde seulement, j'ai fait croiser la bayonnette, charger les armes, et sommer les mutins d'avoir à se retirer. (...) Sans ma présence d'esprit, le sang eût peut-être coulé ! J'ai préféré m'adresser aux mutins, et le langage tout à la fois ferme et conciliant que je leur ai tenu a momentanément produit le plus heureux effet. J'ai ordonné que 10 des plus menaçants me fussent amenés dans mon cabinet, où je me suis empressé de me rendre tout étant immédiatement rentré dans l'ordre.

Après avoir interrogé ces dix condamnés et m'être efforcé de leur démontrer l'injustice et l'illégalité de leurs réclamations, ils ont semblé se rendre à mes conseils et s'en sont retournés auprès de leurs camarades me promettant de les engager à rentrer dans l'ordre et en effet l'ordre a régné pendant quelques instants.

Cependant, Monsieur le Préfet, l'heure avançait, et un grand nombre d'avis m'étaient donnés que c'était à la chapelle que l'insurrection devait éclater avec le plus d'audace et que les assassinats allaient être commis.

Le gardien-chef et le premier gardien, ainsi que l'Inspecteur et Mr. l'Aumônier, me firent engager à ne pas assister à l'office ; c'eût été reculer devant un danger peut-être imaginaire, et donner une preuve de faiblesse ou de lâcheté. Je n'en ai pas l'habitude. Mais toutefois je fis placer 25 grenadiers à l'autel, 75 hommes à la porte d'entrée de l'église, et j'allai me placer dans le sanctuaire au banc des officiers de la Maison, mais au milieu même des condamnés et côte à côte avec eux sur l'un des bancs qu'ils occupaient. Et le service divin eut lieu sans le moindre trouble.

Au moment du Domine Salvem, je quittai la chapelle, et fus me placer dans la tribune d'où j'adresse ordinairement mes allocutions aux prisonniers. Mais à peine ouvrais-je la bouche que des hourras se font entendre. J'en fus tout aussi peu surpris qu'effrayé, je m'y attendais. Enfin après quelques moments de tumulte le silence se rétablit, et je pus déclarer aux prisonniers que, si d'un côté, je croyais me devoir à moi-même comme leur tuteur et leur ami de leur adresser d'utiles conseils dans le but de faire cesser leur rébellion, j'ais autour de moi et devant eux des bayonnettes dont je pouvais user comme Directeur, et que je ne reculerais pas devant l'obligation et le devoir d'en user si, les derniers conseils que je venais de leur adresser n'étaient pas écoutés. Je les prévins en outre qu'au sortir de l'office j'avais 22 des leurs à faire arrêter et que la moindre résistance deviendrait le signal de l'emploi de la force des armes. Cette fermeté de langage les intimidait probablement, car ces 22 prisonniers furent arrêtés et conduits au greffe où je me trouvais déjà pour les interroger.

Je ne tardais pas à m'apercevoir que ces hommes qui m'avaient été signalés par la police des gardiens, avaient plutôt été entraînés que provocateurs, et je les renvoyai tous au réfectoire où rien de particulier n'eut lieu en ce moment.

Accablé de fatigue j'étais remonté chez moi non pas avec la certitude mais avec un faible espoir que le tumulte n'aurait pas de suite trop fâcheuses. Je me trompais, et à peine étais-je assis, qu'on vint me prévenir, les 100 hommes environ de la première Section étaient en pleine insurrection dans leur réfectoire. Je repris mes armes et m'y rendis avec les 100 hommes de piquet sous les armes et je sentis au même instant que sans cesser d'agir avec prudence il fallait cependant démontrer la ferme résolution de repousser la force par la force.

En ce moment, monsieur le chef de bataillon commandant la place de Nîmes s'était joint à moi.

J'ordonnai au capitaine de me suivre et de charger à la bayonnette, mais de manière toutefois à ne blesser personne, et de ne faire usage de ses armes que dans les cas où, moi-même je me verrais réduit à l'extrémité.

Le mouvement fut exécuté avec autant de sang-froid que de promptitude, et les révoltés furent en trois minutes re-

foulés au fond de leur réfectoire.

Là, Monsieur le Préfet, je leur parlai avec l'énergie dont je suis capable et après une heure de patience et de colloque avec quelques uns des détenus, j'obtins enfin d'eux qu'ils demeureraient paisibles, et cette section est en effet demeuré parfaitement calme jusqu'au soir. J'avais menacé de faire renfermer ces condamnés sans vivres jusqu'au moment où les instigateurs de la révolte nous seraient remis. Une seule réclamation me fut faite pour servir de prétexte. Un condamné se plaignit de la qualité du pain. Je le fis remettre à Mr. le commandant de place et aux officiers qui commandaient la force armée afin qu'ils jugent par eux-mêmes de la justice de cette réclamation. Or ces messieurs déclarèrent que non seulement le pain était excellent, mais qu'il surpassait même par sa qualité celui qu'on distribuait à leurs soldats.

Je vous avoue, Monsieur le Préfet qu'en ce moment j'étais à ce point exténué de fatigue et de sueur que je fus obligé de me retirer chez moi pour changer de linge et me reposer un moment.

Un moment en effet ! car vingt minutes plus tard, on vint de nouveau me prévenir que deux détenus venaient d'être frappés de coups de couteau à la chapelle par trois de leurs camarades et je dus me rendre sur le lieu.

J'ordonnai que les assassins fussent arrêtés, et il n'y eut aucune opposition à cet ordre qui s'est exécuté sur le champ.

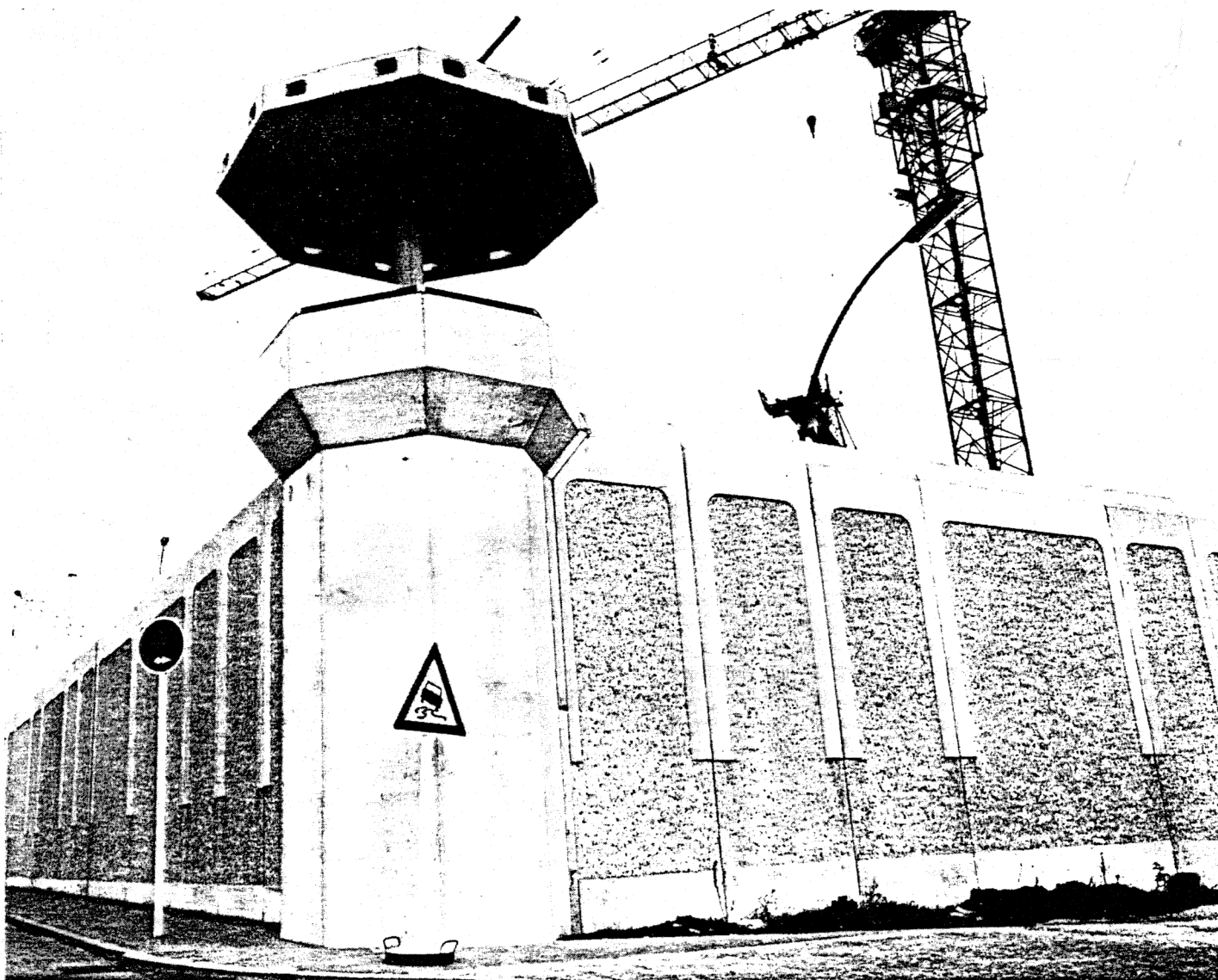
Le reste de la soirée s'est passé sans autre événement facheux. Les mesures de surveillance que j'avais prescrites ont été fidèlement suivies et la nuit a été paisible.

Mais ce matin, Monsieur le Préfet, mes inquiétudes se renouvellent. Dès 5 heures j'étais moi-même à la descente des dortoirs, et bien qu'elle se soit faite avec ordre je n'en ai pas moins découvert dans cette apparente résignation, une résolution de provoquer de nouvelles collisions ; résolution qui n'a pas tardé à se manifester dans quelques ateliers par le refus du travail.

J'ai fait prier M. le commissaire de police de se présenter chez vous, pour y solliciter un surcroît d'hommes de garde et pour qu'il se rendît à leur tête revêtu de ses insignes, afin d'agir, au besoin, avec toute la légalité commandée par la loi, après les sommations requises.

Qu'il me soit ici permis, Monsieur le Préfet de reconnaître le zèle et le dévouement dont mes collaborateurs ont fait preuve dans cette fameuse circonstance. Monsieur l'Inspecteur, quoique malade, ne m'a pas quitté un seul instant, j'ai trouvé Mr. Roubaud au milieu des mutins cherchant à les calmer par d'excellents conseils ; et MM. les officiers de la garde ont constamment agi avec un calme et un sang-froid dignes des plus grands éloges.

Quant à moi, Monsieur le Préfet je n'ai rien fait de plus que mon devoir ; et si je dois succomber à la peine j'aurai du moins la consolation d'avoir à mes risques et périls empêché le plus longtemps que je l'ai pu, l'effusion de sang de cette foule de malheureux qui, je le crains bien, ne rentreront dans l'obéissance qu'après quelques actes de rigueur ! Que leur sang retombe sur eux !



Cris et chuchotements : négociation, délation, isolement

27 février – (...) Ainsi que je le prévoyais, la mesure que j'ai prise de faire placer tous les mutins dans deux salles isolées où je les ai tenus péle-mêle au pain et à l'eau sans paille et sans couverture, a imprimé plus de terreur dans l'esprit de toute la population et plus d'intimidation parmi les rebelles que ne l'eussent fait des charges à la bayonnette ou des coups de feu dont quelques-uns eussent infailliblement atteint un grand nombre de condamnés plutôt intimidés par les menaces de leurs camarades que provocateurs des actes qu'il me fallait réprimer et punir. La suite me l'a prouvé.

Dès le 25 au matin, après une seule nuit de passée dans cette espèce de Géhenne, les condamnés de l'une des salles où se trouvaient 55 prisonniers me firent offrir, par un billet écrit au crayon de se soumettre passivement à tout ce que j'exigerais d'eux. Mais ce billet, sans signature contenant des expressions peu convenables j'y fis répondre que je le considérais comme un piège tendu à ma confiance, et ordonnai que son auteur me fut amené sur le champ. Il s'affrit de lui-même et je le reçus au greffe en présence de mes collaborateurs et de quelques gardiens.

Là ce condamné nommé Levy Michel ancien fourrier au 63ème de ligne et jeune homme plein de tact et d'intelligence m'avoua que si la phrase dont je me plaignais à bon droit avait été écrite par lui, c'est qu'elle lui avait été imposée par les chefs du mouvement, et qu'il y aurait eu pour lui trop de danger à ne pas obéir dans la position où il se trouvait ; que du reste il m'affirmait que la crainte seule avait entraîné la majeure partie de ses camarades, et lui-même, dans la résistance qu'on avait opposée à l'exécution des règlements disciplinaires, et qu'à l'exception de quelques-uns, tous ne demandaient pas mieux que de se soumettre et d'obéir.

Cette déclaration ne pouvait me suffire, et j'exigeai que la demande en soumission fut rédigée d'une manière précise, et que les plus mutins me fussent signalés. C'est ce qui eut lieu, Monsieur le Préfet, et après avoir fait enlever ceux qui m'avaient été signalés et les avoir fait conduire dans nos cachots ordinaires, j'envoyai Mr. l'Inspecteur recevoir la soumission promise et rendre les 91 hommes restant dans cette salle à la vie commune des autres prisonniers. Depuis lors, pas un de ces derniers n'a donné lieu au plus léger reproche.

Tout convaincu que j'étais que cet exemple porterait bon fruit parmi les rebelles de l'autre salle, je ne doutais point que le grand nombre qu'elle en contenait, et même qu'en raison de ce grand nombre, il ne s'y manifestât tout d'abord des témoignages de colère et de fierté (passez-moi le mot). En effet des vociférations et des menaces furent proférées contre les lâches qui avaient cédé à l'arbitraire de leurs bourreaux etc etc etc. Mais je n'ai pas l'habitude de m'effrayer de pareilles manifestations, et je savais fort bien que dans cette salle comme dans la première, les neuf dixièmes au moins des reclus ne hurlaient que pour faire chorus et ne demandaient pas mieux que d'être mis à même de se soumettre le plus tôt possible. Je savais aussi qu'autant de temps que le malaise de leur position ne réduirait pas les chefs et les plus mutins par la souffrance, leur surexcitation nerveuse acquerrait plus d'énergie, et leur donnerait un despotisme plus effrayant sur le servage humiliant du reste de leurs camarades renfermés avec eux.

C'est ce qui est arrivé et toute la journée du 25 a été passée dans un état d'exaltation qui n'a commencé à faiblir que vers le minuit. Ils ont brûlé leurs sabots et quelques débris de croisées, mais j'avais ordonné de ne pas répondre un seul mot à leurs cris et à leurs injures, et ce délaissement et ce mépris dont ils se voyaient l'objet, n'a pas peu contribué à en faire rentrer un grand nombre en eux-mêmes, et à leur susciter le désir de faire leur soumission.

Il fallait savoir attendre.

La salle qui avait été évacuée me présentant plus de sûreté, j'ai ordonné que les 125 hommes qui se perpétuaient en état de révolte y fussent conduits, et ce transfèrement a eu lieu sans trouble par suite des mesures de précaution que j'avais prescrites. Les cris ont continué, mais les forces commençaient à s'épuiser, et bien qu'ils aient duré jusqu'à près de minuit, ils étaient moins nombreux, et ont permis de distinguer les voix de quelques-uns des provocateurs que j'ai fait immédiatement enlever et mettre autre part.

Le 26 au matin, alors qu'on leur allait porter de l'eau et leurs rations de pain, l'un d'eux, le nommé Lavergne, a demandé à me faire remettre un billet par lequel tous offraient de se soumettre et me priaient de les excuser et de leur pardonner.

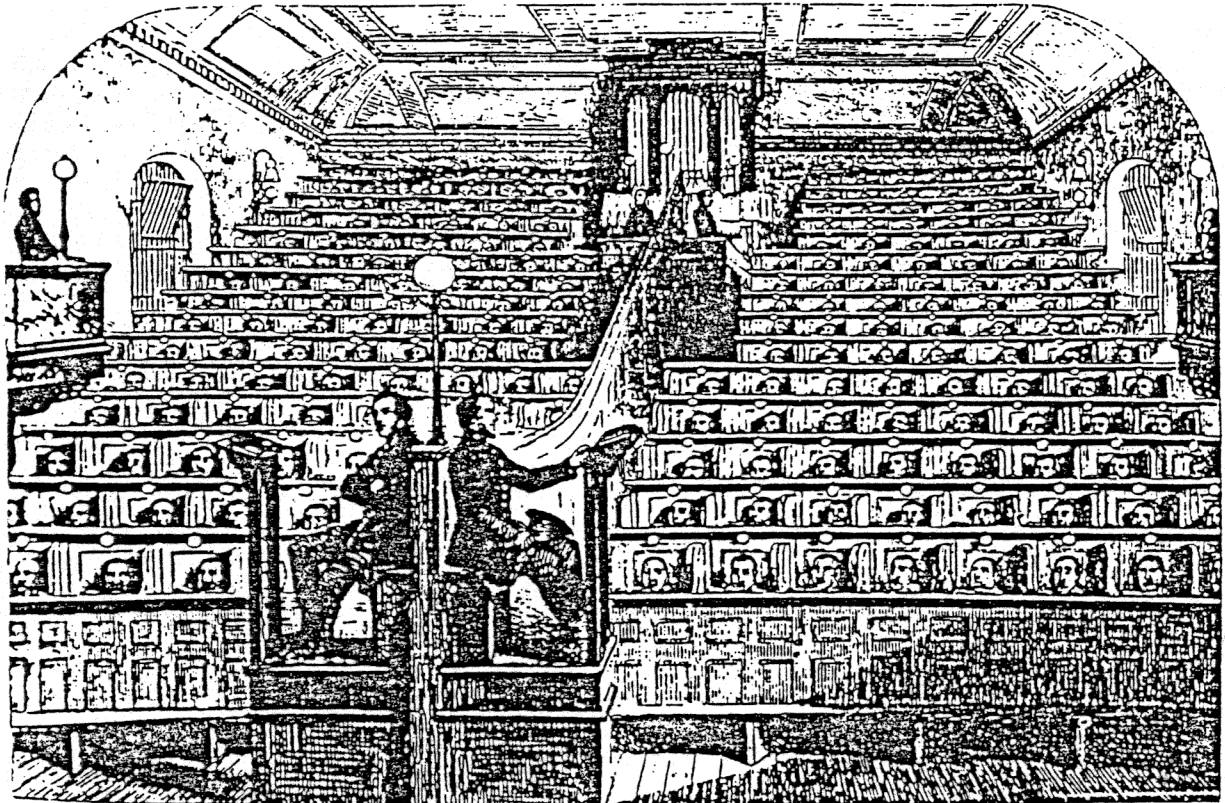
J'ai fait amener ce détenu au greffe et là, je ne lui ai pas caché que je ne considérais cette promesse de soumission que comme un leurre à l'aide duquel on espérait me tromper pour obtenir miséricorde et se ménager de nouveaux moyens d'agir sur la population et de provoquer de nouveaux actes d'indiscipline et de rébellion. Lavergne m'en est convenu. Mais a-t-il ajouté ce n'est pas le désir de la totalité de ceux que vous tenez renfermés, mais le vœu et l'espérance d'une trentaine de mauvais sujets qui ne veulent se soumettre à aucun prix. Leurs noms lui ai-je répondu — je ne puis les donner, car je ne les connais que de vue. Cet homme était évidemment sous le poids de la terreur que lui avaient inspirée les menaces des chefs de révolte. Cependant, Monsieur le Préfet, j'avais une liste d'environ 50 individus qui m'avaient été signalés comme les plus insubordonnés. Je la montrai à Lavergne qui en reconnut, en effet, une dizaine que je pouvais comprendre sans crainte dans cette catégorie. Je fis appeler dix autres de ses camarades qu'il m'avait désignés comme tranquilles ; et ces 10 condamnés reconnurent également que ceux que je leur nommais d'après l'indication que m'avait donnée Lavergne, étaient réellement de fort mauvais sujets. Il n'y avait donc plus à hésiter et je les fis de suite séparer de leurs camarades et placer aux cachots, quelques-uns avec les fers pour cause de résistance.

J'aurais désiré que ces 11 hommes que j'avais là, devant moi, consentissent à m'éclairer sur les intentions et le caractère des 40 autres détenus qui complétaient ma liste. Ils se turent mais il m'était facile de voir dans leur refus de me répondre qu'ils étaient convaincus qu'on ne m'avait pas trompé. J'ordonnai donc à Mr. l'Inspecteur d'en aller faire l'appel, de les faire renfermer à part et de recevoir la soumission des autres qui furent immédiatement renvoyés dans leurs ateliers respectifs. Il était quatre heures du soir et aucune parole, aucun murmure, aucune résistance n'avait encore eu lieu ce matin 27. Faut-il conclure de tout ceci que la soumission de la population générale des détenus rendus à la vie ordinaire, est réelle et complète ? Que parmi elles, il ne se trouve pas des hommes dangereux ? Et que tous les hommes en état de punition sont coupables au même degré ? Non, Monsieur le Préfet, Mais la grande majorité est soumise, et je ferai en sorte de la maintenir dans cette bonne disposition par ma justice et par ma fermeté.

Du reste, Monsieur le Préfet, je prends en ce moment même à l'aide de quelques mesures secrètes, les moyens d'en arriver à la parfaite connaissance des coupables et des innocents, afin d'être à même de faire à chacun d'eux, la part qui lui revient de miséricorde et de sévérité. Maintenant qu'il me soit permis de vous exprimer l'extrême embarras où je me trouve à défaut de localités pour renfermer les condamnés dont la présence au milieu de la population occasionnerait

incessamment des actes de rébellion que nous serions probablement réduits à repousser par la force des armes, ce qui n'imprimerait, soyez-en bien convaincu, qu'une terreur de peu de durée. Il y a donc urgence et nécessité de les isoler.

J'ai l'honneur de joindre à ce rapport un tableau des hommes mis en punition et nous n'avons que (?...) mauvaises cellules, et deux petits cachots, dont un inhabitable, ne pouvant contenir que 40 à 45 hommes au plus. J'ai la conviction que, dans la pénible occurrence où nous nous trouvons, Mr. le Ministre approuverait les travaux que j'ai eu l'honneur de proposer avec l'appropriation immédiate d'une salle basse, ou chambre d'isolement avec surveillance continue. Vous sentez, Monsieur le Préfet, que le zèle, le dévouement et l'habileté même bravent inutilement les dangers qui les environnent, quand ils se voient forcés d'échouer devant les obstacles qu'ils rencontrent à leur développement. Et que deviendrons-nous si la 1ère Section, composée d'une plus grande quantité de prisonniers, opposait la même résistance à l'exécution des mesures disciplinaires. J'espère que non, mais il faut savoir tout prévoir pour être à même de tout prévenir et de pouvoir punir.



La solution : l'emprisonnement individuel

2 Mars – Il ne faut rien moins que l'obligation de remplir un devoir pour que je vienne incessamment vous entretenir des événements déplorables qui n'ont cessé de se succéder dans la Maison Centrale depuis le 13 février dernier jour de la première insurrection des condamnés. J'ajouterai, Monsieur le Préfet, que je suis écrasé de fatigue et que sans le dévouement de mes collaborateurs et l'énergie de mon caractère, je succomberais à l'accomplissement de la pénible tâche qui m'a été imposée.

Le 28 février sur les huit heures du soir, les 40 détenus que j'avais fait enfermer dans notre plus grand cachot, tentèrent de démolir le mur qui les séparait du cachot attenant, afin d'y aller briser les fers de quelques chefs de révolte qui s'y trouvent faute de place autre part.

La démolition était déjà très avancée et à petit bruit, ils allaient à l'aide de quelques efforts de plus, se trouver réunis, lorsque les gardiens prévenus à temps se rendirent sur les lieux et parvinrent à arrêter ce désordre. La nuit fut assez tranquille.

Mais hier, 1er Mars, la journée devait être troublée d'une manière plus inquiétante. C'était le jour que j'avais fixé pour faire exécuter la promenade en silence aux condamnés de la première section. En conséquence, à l'issue du déjeuner, Mr. l'Inspecteur, sur mes ordres, se rendit au réfectoire de cette section, très nombreuses, et somma les détenus de se rendre immédiatement sur la cour où la promenade devait être organisée. Il fut accueilli par des huées et des menaces. Alors il enjoignit à ceux des condamnés qui voulaient se conformer à mes ordres de sortir immédiatement du réfectoire, et la presque totalité obéirent.

Il ne restait qu'environ 60 prisonniers, j'en fus prévenu. Je pris mes armes, une vingtaine d'hommes commandés par un officier et allai les sommer de m'obéir sans la plus légère résistance, sous peine d'être traités avec la dernière rigueur. Je ne reçus de leur part que des réponses évasives, et comme je ne capitule point avec les rebelles, je leur ordonnai de me suivre et les fis jeter dans la même salle basse où j'avais déjà précédemment entassé les mutins de la deuxième section qui avaient fini par se soumettre.

Peu d'heures après instruit que les hommes qui s'étaient efforcés la veille de démolir le mur de séparation des cachots recommençaient leurs cris et leurs vociférations, je trouvai convenable de les faire également placer dans la grande salle des soubassements, pouvant, par ce moyen, faciliter la surveillance, en diminuant le nombre des locaux où elle devenait indispensable.

Ce transfèrement s'opéra sans la moindre résistance sous la conduite des gardiens assistés d'un peloton de 10 gardiens. Mais à 4 heures du soir, j'appris que les tentatives de démolition recommençaient et que de nouvelles menaces étaient préférées. Il n'y avait plus à hésiter et pour cette fois il fallait imposer à cette foule de bandits par une démonstration énergique de la force qui était mise à ma disposition.

Je requis 40 hommes et un officier, j'en introduisis 20 dans le fossé qui fait face à cette grande salle, nous fûmes reçus par des hurlements, j'ordonnai de distribuer des cartouches et de placer 4 sentinelles pour repousser les tentatives d'évasion à coups de fusils ; et me fis suivre aussitôt dans la salle même où je pénétrai le pistolet au poing suivi de mes employés, de plusieurs gardiens et de 40 hommes, commandés par l'officier du poste.

Nous faillîmes être étouffés par la poussière qu'avait occasionné la démolition que les mutins avaient commencé du pavé et d'un pan de muraille. Je leur signifiai d'avoir à me nommer les instigateurs de ces nouveaux actes d'insubordination et ils s'y refusèrent. Alors, après leur avoir trois fois signifié que j'allais agir par la force, je pris l'officier de poste à part, et le priai de faire croiser les bayonnettes, et de presser les rebelles au fond de la salle, mais sans blesser aucun d'eux que je ne lui en donne l'ordre formel.

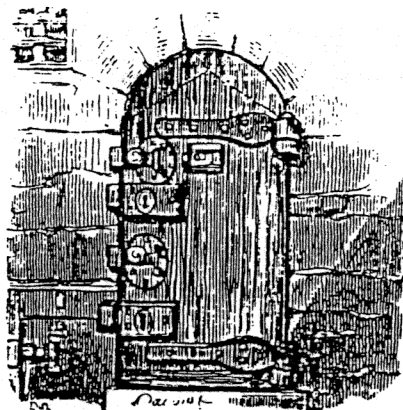
Ce mouvement fut exécuté avec autant d'ensemble que de prudence de la part de cet officier, et produisit la terreur que j'avais prévue, les factieux se jetèrent à genoux en demandant grâce. Je me plaçai au devant des bayonnettes, et reçus la soumission qui me fut offerte sous la garantie qui me fut donnée par 12 des plus dangereux, qu'à l'avenir ils se soumettraient aux règlements disciplinaires avec la plus entière résignation. J'ai fait sortir immédiatement ces hommes de punition, et l'ordre, si ce qui a lieu peut s'appeler de l'ordre, n'a pas été troublé depuis.

Votre bienveillance ordinaire jugera, je l'espère, Monsieur le Préfet, que dans cette dernière circonstance comme dans celles qui l'ont précédée, j'ai été assez heureux pour ne manquer ni de patience ni de fermeté. Votre approbation est la seule récompense qui puisse me dédomager des soucis et des dangers dont nous sommes assaillis depuis plusieurs jours. Je ne vous tairai pas non plus, Monsieur le Préfet, qu'il m'est pénible d'avoir autant d'inspecteurs de ma conduite qu'il y a de gens fonctionnaires ou non, qui se croient le droit de s'en enquérir. Je vous déclare donc sans détour que j'accepte la responsabilité de tous mes actes, mais que je me refuserai très positivement à en rendre officiellement compte à tout autre qu'à vous. Je ne me flatte pas que de longtemps encore, je parviens au but que je me suis proposé d'atteindre. Non seulement les précédents de notre population si effervescente s'y opposent incessamment, mais les défauts des combinaisons architecturales de la Maison y est un obstacle encore plus insurmontable que le mauvais vouloir des condamnés. Il serait donc à souhaiter que si la maison ne doit pas être affectée l'une des premières au monde d'emprisonnement individuel, on nous accordât la mise à exécution des plans qui proposent 4 réfectoires et la subdivision de nos immenses dortoirs. Mais en ce moment je réclame d'urgence :

1. Les bans de bois pour le service intérieur 2. Des bancs de pierre dans les fossés servant de préaux, 3. La mise en état de la salle d'isolement avec surveillance continue, 4. 12 petites chaires à placer les lecteurs. Le reste viendra plus tard. Si l'on me refuse, je pourrai bien finir par me faire tuer, car assurément je ne reculerai pas devant les dangers, ni moi ni mes collaborateurs ; mais le sacrifice de ma santé et de ma vie ne ramènera pas l'ordre dans cette maison si maladroitement et si profondément démolie.

Je suis avec respect, etc..

NDLR : Nous avons respecté la ponctuation et l'orthographe de l'auteur. Les mots soulignés le sont par lui.



Nous signalons aux lecteurs l'existence d'« Otages », journal d'information des détenus. — Otages : B.P. 37 — 59651 Villefranche d'Ascq cédex.

TOULOUSE, 12-17 novembre 1984 : Journées contre l'enfermement à l'initiative de l'émission de radio Transmuraille-Express et débordant son cadre habituel ; une série de débats et animations (concerts, projections de films) sont organisés autour de thèmes tels que l'Espace Judiciaire Européen, les conditions de détention, etc.

Pour tous renseignements : CANAL SUD — TRANSMURAILLE-EXPRESS, 40, rue A. Duméril — 31400 Toulouse
Tél. : 52.58.49.